

DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES


 COMMUNE D'AUBIGNY (79390)


## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq octobre, à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNY, dûment convoqué le 19 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel MALVAUD, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11
- Présents : Daniel MALVAUD, Maire (pouvoir reçu de Patrick CABARET), Danielle MANSON, (pouvoir reçu de Elisa LACOLLE-GIRAULT, Marilyne JEUDI, Pierre DABIN, adjoints, Marie BACHELIER, Daniel JEUDI, Nathalie BOUDET, Sébastien GIRARD, Sylvie GERBIER, conseillers municipaux
- Absent(e)(s)(es) excusé(e)(s)(es) : Patrick CABARET (pouvoir donné à Daniel MALVAUD), Elisa LACOLLE-GIRAULT (pouvoir donné à Danielle MANSON)
- Secrétaire de séance : Danielle MANSON assistée de Véronique LUNEAU
- Affiché le 05 novembre 2021

En introduction au conseil municipal, M le Maire présente ses remerciements à M GUILLOT Éric qui quitte la collectivité et présente M David PAIN, l'employé communal intérimaire qui remplacera M Eric GUILLOT avant le recrutement définitif d'un nouvel adjoint technique en janvier 2021. M Eric GUILLOT indique qu'il reste à disposition pour aider le nouvel employé à prendre ses fonctions dans de bonnes conditions. Deux jours de tuilage ont d'ailleurs été prévus.

### A. Décision modificative : Régularisation du compte des dépenses imprévues

M le Maire fait part du mail du Service de Gestion Comptable qui indique que le compte « Dépenses Imprévues » est en négatif. Lors de la précédente décision modificative un montant supérieur au montant présent sur la ligne a été viré vers un autre compte.

Il faut donc recrediter la ligne budgétaire « dépenses imprévues » de 469.17€ qui seront pris sur la ligne 615231 « Voirie ».

Article Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Recette	Dépenses	Recettes	Dépenses
022 Dépenses imprévues				+469.17€
011/615231 Voirie				-469.17€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres votants la modification du budget telle que présentée ci-avant et les virements de crédits indiqués.**

### B. Pacte de Gouvernance : avis du conseil municipal

M le Maire expose le projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes notifié aux communes le 08 octobre 2021.

M le Maire informe que le Pacte de Gouvernance constitue un engagement commun et un socle de valeurs partagées entre Parthenay-Gâtine et ses communes membres,

M le Maire rappelle que le document est consultable en mairie et qu'il a été transmis par mail à l'ensemble des membres du conseil et que les communes disposent d'un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet de pacte, pour rendre un avis

Il revient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le pacte de gouvernance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 voix favorables et 8 abstentions décide d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé par le Président de la Communauté de Parthenay-Gâtine.**

### C. Convention d'entretien des poteaux incendie proposée par le SEVT

M le Maire rappelle que la commune est desservie par 8 poteaux incendie et qu'il est indispensable de les faire contrôler tous les trois ans.

M le Maire indique que le SEVT a transmis une offre pour l'entretien des poteaux incendie. Il rappelle également que le SDIS a demandé le bilan de cet entretien il y a déjà plusieurs mois et qu'aucun document n'a pu être fourni.

Le Syndicat d'Eau du Val du Thouet propose d'effectuer le contrôle des poteaux incendie. La convention mentionne que le SEVT n'a pas vocation à assurer la défense incendie des communes.

Ledit Syndicat propose d'encadrer le contrôle des poteaux incendie par une convention qui aura pour but de définir les conditions d'entretien, de réparation et d'utilisation des poteaux incendie implantés à l'intérieur de son périmètre. Cette convention pourrait également si besoin proposer l'implantation de nouveaux poteaux.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans et propose deux périodicités différentes :

- Contrôle triennal pour la totalité des poteaux
- Contrôle triennal par tiers tous les ans.

Le Syndicat est rémunéré à hauteur de 52 € HT par poteau. Pour les huit poteaux l'entretien coûterait 416€ HT soit 499.2€ TTC.

Le conseil demande le détail de la prestation. M le Maire donne lecture de l'article 3 de la convention.

M le Maire rappelle que la convention a été transmise par mail aux membres du conseil.

La question de savoir si les bouches incendie sont contrôlées est posée ?

*Après prise de renseignements, il s'avère qu'elles doivent être contrôlées comme les bornes*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire de signer la convention pour l'entretien des poteaux incendie proposée par le SEVT et retient de faire contrôler l'intégralité du parc sur une année.**

### D. Demande de soutien financier des écoles du RPI pour l'achat de matériaux pour la réalisation d'une boîte à livres

M le Maire informe que les écoles du RPI souhaitent réaliser des boîtes à livres, projet qui devait finaliser le projet d'école 2017/2021.

Il avait été question de demander un possible financement aux communes pour la construction ou la décoration des boîtes, mais le projet n'avait pu être mené à son terme.

Les écoles ont donc formalisé leur demande en début d'année scolaire 2021/2022. Le projet global comporte 2 boîtes à livres équivalentes à Aubigny et Pressigny (tarif total matériaux bois, visserie, plaque translucide porte, charnières = 300€). Pour Gourgé, elle sera installée dans la cabine téléphonique qui réclame moins de bois mais des peintures sur vitres plus onéreuses.

L'école participe pour la quincaillerie et finance l'intervention d'une artiste au sein des 3 classes du RPI pour la décoration des 3 boîtes.

Le montant à charge de la commune serait d'environ 230€

La boîte d'Aubigny dont l'emplacement reste à valider avec la commune pourrait être installée près de la mairie ou de la salle communale ou au niveau d'un arrêt de car...

Il est prévu que la boîte à livre soit installée en fin d'année scolaire.

Les membres du conseil se rejoignent sur les principes suivants : accord pour la création et doutes sur l'utilisation...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres votants (8 pour, 3 abstentions) de participer aux frais d'achat des matériaux de la boîte à livres à hauteur de 230€**

## E. Travaux de voirie – étude des devis

### 1) Débernage

M le Maire indique qu'il y a nécessité de faire curer un fossé et de procéder au débarnage le long de certaines voies

Des précisions sont apportées pour localiser les secteurs concernés.

### 2) Branchement assainissement des eaux pluviales au Petit Bois

M le Maire expose le projet. De l'eau provenant de la voie publique stagne aux abords d'une propriété privée.

M le Maire expose les devis reçus :

	PAITRAULT			THIOLLET		
	HT	TTC	Détail	HT	TTC	Détail
<b>Débernage + fossé</b>	1 696,00 €	2 035,20 €	53€/h 32h	960,00 €	1 152,00 €	80€/h 12h
<b>Branchement assainissement Le Petit Bois</b>	1 430,35 €	1 716,42 €	Déblais évacués par la commune	2 155,00 €	2 586,00 €	Charge et transport des déblais
<b>Total</b>	<b>3 126,35 €</b>	<b>3 751,62 €</b>		<b>3 115,00 €</b>	<b>3 738,00 €</b>	

Il est précisé que l'entreprise THIOLLET a présenté 2 devis séparés donc réalisables indépendamment l'un de l'autre alors que l'entreprise PAITREULT n'a transmis qu'un devis sans préciser si seule une partie de la prestation pouvait être retenue.

En comparant le global, les devis THIOLLET sont légèrement moins chers tout en intégrant le chargement et l'évacuation des déblais ce que ne précise pas le devis PAITREULT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide, d'autoriser M le Maire à signer les devis de l'entreprise Thiollet pour un montant de 3 115.00€ HT soit 3 738.00€ TTC incluant l'évacuation des déblais.**

## F. Point sur les commissions communales

Lors de la dernière réunion d'adjoints, la question de mener des actions en direction des jeunes a de nouveau été abordée.

Il est évoqué la difficulté de remotiver les gens qui sont devenus casaniers à cause du COVID. La priorité est d'aller à la rencontre des gens car ils se sont renfermés.

La vice-présidente de la commission explique qu'à l'heure actuelle, elle ne peut pas mener tous les projets liés à la jeunesse toute seule. Elle peut aider mais ne peut pas impulser.

Les orientations de la commission jeunesse, vont dans le sens de la politique communautaire qui tend à enseigner aux jeunes la vie politique.

Il est proposé de faire une réunion publique « parents-enfants » en début d'année 2022 pour voir si des familles seraient intéressées par des actions en faveur de la jeunesse. Si personne ne souhaite se mobiliser à quoi bon envisager des projets en direction des jeunes, d'autant plus qu'il existe de structures à proximité.

M le Maire demande qui souhaiterait prendre la vice-présidence de la commission « affaires scolaires, jeunesse, actions sociales et solidarité ». Personne ne se proposant, la commission reste en l'état

**Aucun changement n'étant intervenu, le sujet ne fera pas l'objet d'une délibération.**

## G. Questions et informations diverses

### 1) *Information sur la Chevalerie du Thouet*

M le Maire informe le conseil municipal que le porteur de projets qui souhaitait faire du tourisme équestre n'a pas été suivi par les banques, en partie en raison de la mauvaise réputation de la Chevalerie du Thouet. M le Maire souhaite que la structure soit désormais nommée « site de la Guinière ».

Des supports de communication pour la salle des fêtes et pour le site de la Guinière sont en cours de réalisation.

### 2) *Fête de Noël 2021*

Afin de remobiliser les habitants, un atelier de décorations de Noël est prévu dimanche après-midi le 14 novembre. Un flyer sera mis dans les boîtes à lettres pour inviter la population à participer. Il s'agira d'un atelier permettant aux habitants de participer à la fabrication de décorations de Noël qui seront ensuite mises en place sur l'espace public.

La réalisation d'un sapin en boîtes à chaussures dont les cases seront garnies avec les décorations réalisées au cours de l'atelier est proposée.

Le principe de la distribution d'un colis de Noël à chaque foyer ayant été validé au conseil précédent, des propositions de contentant et de produits sont faites.

Le nombre de foyers est de 82 ou 83.

### 3) *Prêt de la salle des fêtes*

M le Maire informe que le 27 novembre, la salle des fêtes sera mise à disposition de la formation BANDINI pour des réglages de sono. En contrepartie, le groupe donnera un concert d'environ 2 heures gratuitement à Aubigny. M le Maire propose que le groupe se produise pendant une manifestation organisée par « Entente et Bonne Humeur ». La date reste à caler entre le groupe et l'association.

**Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20**